

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école Guillaume-Mathieu, tenue le 19 novembre 2024, à 18h30, au local 115.

ÉTAIENT PRÉSENTS EN SALLE:

MESDAMES :

Rosalie Bérubé-Lalancette	Représentante des parents
Annick Boudreau	Représentante des enseignants-tes
Anne Sophie Duval	Représentante des parents
Audrey Fortin	Représentante des enseignants-tes
Marie-Hélène Fortin	Représentante des parents
Marie-Josée Hudon	Représentante des enseignants-tes
Émilie Hunter	Représentante des parents
Joanie Lambert	Représentante des parents
Véronique Morin	Représentante des parents
Cathy Paquet	Représentante des enseignants-tes
Lucie Tremblay	Responsable du service de garde

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT :

Simon Mainville	Directeur
Raphaël Lebailly	Membre de la communauté

Madame Mélissa Sabourin agira à titre de secrétaire.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Madame la présidente Véronique Morin souhaite la bienvenue à tous, se présente, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 h 30. Elle demande à monsieur Raphaël Lebailly, membre de la communauté, de se présenter.

Monsieur Simon Mainville, directeur par intérim, prend ensuite la parole et se présente. Monsieur Mainville explique aux membres de ce présent conseil la durée prévue de son mandat à Guillaume-Mathieu ainsi que sa philosophie de gestion le temps de son passage à notre école.

Madame Joanie Lambert remercie monsieur le directeur Simon Mainville d'avoir accepté ce mandat temporaire.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Joanie Lambert et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié :

CÉ-24/25-13

Au point 18. - Autres sujets :

- 18.1. Manquements majeurs
- 18.2. Membre de la communauté
- 18.3. Sécurité aux abords de l'école
- 18.4. Régie interne du service de garde

**ADOPTÉE**

CÉ-24/25-14

**3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Il est proposé par madame Marie-Josée Hudon et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 30 septembre 2024, tel que modifié :

Au point 12.

- En spécifiant le nom de madame Annick Boudreau ainsi que son rôle de représentante des enseignant-tes.

**ADOPTÉE**

**4. DROIT DE PAROLE AU PUBLIC**

Aucun membre du public n'est présent.

**5. FORMATION OBLIGATOIRE DES MEMBRES – PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a pas de question en lien avec la formation obligatoire.

CÉ-24/25-15

**6. APPROBATION DE LA GRILLE-MATIÈRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026 (ART. 86)**

Monsieur le directeur Simon Mainville prend la parole et présente la grille-matières pour l'année scolaire 2025-2026. Compte tenu du contexte actuel, il précise que le statu quo est maintenu en ce qui concerne le nombre de périodes d'enseignement.

Monsieur Mainville explique aux membres du présent conseil qu'un changement à la grille-matières demande une analyse approfondie du contexte scolaire ainsi que des besoins du milieu. Monsieur le directeur Simon Mainville stipule que l'intégration de la nouvelle direction sera plus facile en approuvant la grille à cette séance.

Par ailleurs, monsieur Mainville anticipe deux (2) groupes de 6<sup>e</sup> année l'an prochain par rapport à trois (3) cette année. Quoi qu'il en soit, les deux scénarios sont déjà prévus à la grille-matières 2025-2026.

Il est proposé par madame Véronique Morin et unanimement résolu d'approuver la grille-matières 2025-2026 telle que présentée.

**APPROUVÉE**

**CÉ-24/25-16**

**7. ADOPTION DU BUDGET 2024-2025 (ART. 95)**

Le document a été préalablement envoyé aux membres de ce présent conseil pour consultation. Monsieur le directeur Simon Mainville prend la parole et présente le document « Budget 2024-2025 ». Quelques précisions sont apportées notamment en ce qui concerne un budget supplémentaire octroyé pour du tutorat. Ce supplément doit être utilisé avant la fin du mois de novembre 2024. Monsieur le directeur Simon Mainville précise que la totalité de ce budget sera utilisée en novembre, tel que prévu.

Monsieur Simon Mainville annonce que s'il n'y a pas d'imprévu, nous devrions terminer l'année financière avec un budget équilibré.

Il est proposé par madame Lucie Tremblay et unanimement résolu d'adopter le budget pour l'année scolaire 2024-2025 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**CÉ-24/25-17**

**8. CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA DIRECTION (ART.79)**

Madame la présidente Véronique Morin prend la parole et demande aux membres du présent conseil s'ils acceptent que monsieur Simon Mainville demeure dans la salle pour cette discussion puisqu'il n'a aucun intérêt au poste de direction. Tous acceptent. Madame la présidente Véronique Morin présente le document relatif aux critères de sélection de la direction d'école 2024-2025. Elle mentionne que celui-ci est la copie du document de l'an dernier et qu'il doit être ré-officialisé par les membres du présent conseil d'établissement.

Madame Morin demande aux membres s'il y a ajout, retrait ou modification de critères à y apporter. Une période d'échange et de discussion suit. Tous les membres sont d'accord pour alléger le document puisque plusieurs éléments sont répétitifs. Les membres conviennent de reformuler et de retirer certains critères.

Il est proposé par madame Marie-Josée Hudon et résolu d'approuver le document « Critères de sélection de la direction d'école », tel que modifié :

- En modifiant le critère 2 par l'énoncé suivant : Doit mettre en valeur les forces et les avantages de l'école en faisant la promotion du projet éducatif et ses réalisations.

- En modifiant le critère 3 par l'énoncé suivant : Doit être ouverte à l'innovation et être à l'affût des nouvelles pratiques en pédagogie.
- En modifiant le critère 4 par l'énoncé suivant : Doit respecter la culture du milieu et les individus lors de la prise de décision.
- En modifiant le critère 5 par l'énoncé suivant : Doit être en constante recherche d'amélioration tant sur le plan individuel que sur le plan collectif afin d'offrir les meilleurs services aux élèves.
- En modifiant le critère 7 par l'énoncé suivant : Doit exercer un style de gestion participatif.
- En retirant les critères 8, 9, 10, 14, 15, et 16.
- En modifiant le critère 11 par l'énoncé suivant : Doit travailler en partenariat avec les parents, la communauté, la municipalité et les ressources externes.

### **ADOPTÉE**

CÉ-24/25-18

#### **9. APROBATION SORTIES ÉDUCATIVES ET CULTURELLES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

Madame Mélissa Sabourin prend la parole et présente le tableau des sorties éducatives et culturelles des différents groupes pour la présente année scolaire 2024-2025. Elle indique que le montant total maximal à facturer aux parents a été calculé selon les directives du Ministère et du Centre de services scolaires des Premières-Seigneuries et qu'il est fixé à 35,00 \$.

Madame Mélissa Sabourin poursuit en spécifiant que lorsque des sorties occasionnent une dépense supplémentaire aux parents, il est obligatoire de demander l'approbation du conseil d'établissement pour le dépassement monétaire demandé.

Par ailleurs, trois (3) sorties éducatives ont été approuvées hors séances dont le voyage à Ottawa des 6<sup>e</sup> année, la visite au site Huron Wendat et un atelier offert par l'entreprise Sciences en folies en novembre 2024. Les approbations reçues par courriel seront consignées au dossier de la présente séance.

Il est proposé par madame Cathy Paquet et unanimement résolu d'approuver le tableau des sorties éducatives présenté à cette séance.

### **APPROUVÉE**

CÉ-24/25-19

#### **10. APPROBATION VOYAGE DES TROIS (3) GROUPES DE SIXIÈME ANNÉE À OTTAWA EN JUIN 2025**

Monsieur le directeur Simon Mainville prend la parole et fait un retour sur le voyage des 6<sup>e</sup> année à Ottawa prévu en juin prochain. Une demande

d'approbation hors séance a été envoyée aux membres du présent conseil le 4 novembre dernier, comme mentionné au point 9. Ainsi, les enseignantes de 6<sup>e</sup> année peuvent poursuivre la planification de ce voyage en envoyant un sondage d'intérêt aux parents des élèves. Si le taux de participation n'est pas suffisamment élevé, l'activité sera annulée. Cette activité remplacera la sortie sur le Louis Jolliet. Le projet d'album des finissants est maintenu.

Aussi, un montant de 2 036 \$ sera redistribué équitablement entre les élèves de 6<sup>e</sup> année et quatre (4) élèves de 5<sup>e</sup> année qui ont participé à la sortie à La Ronde de l'an dernier. Ce montant servira à diminuer le coût du voyage à Ottawa des élèves concernés.

Il est proposé par madame Annick Boudreau et unanimement résolu d'approuver la redistribution de la somme de 2 036 \$ aux élèves concernés.

**APPROUVÉE**

CÉ-24/25-20

**11. NORMES ET MODALITÉS DU RÉGIME PÉDAGOGIQUE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025 (ART.85)**

Le document a été préalablement envoyé aux membres du conseil d'établissement pour consultation. Monsieur Simon Mainville prend la parole et précise les modifications apportées au document pour l'année scolaire 2024-2025. Les changements touchent principalement les compétences évaluées pour chacun des bulletins ainsi que les dates des épreuves ministérielles.

Il est proposé par madame Marie-Josée Hudon et unanimement résolu d'approuver le document « Normes et modalités du régime pédagogique pour l'année scolaire 2024-2025 » tel que présenté et modifié. Ce document sera officiellement déposé sur le site-école.

**APPROUVÉE**

CÉ-24/25-21

**12. APPROBATION MODIFICATIONS – PAV 2024-2025**

Le document a été préalablement envoyé aux membres pour consultation. Monsieur Simon Mainville prend la parole et précise que des modifications ont été apportées au document depuis sa présentation le 4 juin 2024. Les modifications touchent principalement le contexte de l'école Guillaume-Mathieu par suite des nombreux changements à l'organisation scolaire au cours de l'été.

Dans un autre ordre d'idées, monsieur le directeur Simon Mainville propose que le point sur les manquements majeurs soit abordé maintenant plutôt qu'au point 18.1, comme prévu à l'ordre du jour. Tous les membres acceptent.

Madame Annick Boudreau, représentante des enseignants-tes, prend la parole et informe les membres que certains éléments de la fiche rouge ont été modifiés afin de mettre en place un protocole et des actions concrètes pour contrer la violence et l'intimidation à l'école. Elle précise que les changements apportés visent à démontrer la gradation des manquements, d'assurer un meilleur suivi

avec les parents et d'établir un cadre plus structuré quant aux actions mises en place à l'école en cas d'un manquement majeur.

Madame Véronique Morin prend la parole et souligne qu'au verso du document modifié, les interdits ne sont pas les mêmes qu'au recto. Madame Morin demande s'il serait possible d'uniformiser le document. Madame Annick Boudreau mentionne qu'une rencontre avec les membres du comité sur la violence et l'intimidation est prévue le jeudi 28 novembre prochain, elle présentera la demande à cette séance.

Il est proposé par madame Lucie Tremblay et unanimement résolu d'approuver le document « PAV 2024-2025 » tel que présenté et modifié.

### **APPROUVÉE**

#### **13. FÊTE D'HALLOWEEN 25 ET 31 OCTOBRE 2024 - SUIVI**

Monsieur Simon Mainville prend la parole et mentionne que l'activité fut un succès auprès des élèves. Nous avons connu un nombre d'inscriptions record cette année. En effet, plus de 250 élèves costumées sont venus fêter l'Halloween au gymnase de l'école. Cette activité a permis à l'OPP d'amasser la somme de 1 850 \$.

Par ailleurs, certains membres présents lors de la fête apportent des suggestions pour améliorer le déroulement de la soirée de l'an prochain. Ainsi, il est proposé par madame Joanie Lambert d'augmenter le prix d'entrée à la soirée et d'offrir les friandises gratuitement plutôt que de les vendre afin d'éviter que les élèves manipulent de l'argent. Ensuite, madame Rosalie Bérubé-Lalancette propose la mise en place d'un coin calme pour les plus petits. Ces suggestions seront présentées aux membres du comité de la fête d'Halloween.

À l'école, jeudi le 31 octobre, la fête s'est déroulée sans changement à l'horaire. Des activités ont eu lieu tout au long de la journée grâce à l'implication et au dynamisme de nos stagiaires Zacharie Allard et Émilie Arsenault.

Les membres du conseil d'établissement ainsi que la direction tiennent à remercier l'ensemble des bénévoles et des membres du personnel qui ont contribué au succès de cette soirée.

CÉ-24/25-22

#### **14. APPROBATION DE L'ACTIVITÉ DE NOËL – MODIFICATION À L'HORAIRE**

L'organisation et les préparatifs vont bon train pour souligner la fête de Noël à l'école le vendredi 20 décembre prochain. Plusieurs activités sont à l'horaire pour souligner cette fête dont une sortie au cinéma pour l'ensemble des élèves de l'école.

La dernière journée de classe aura lieu le vendredi 20 décembre et celle-ci prendra fin à 13 h 00 en raison de l'horaire continu sur la période du dîner. Comme la séance du 22 octobre a été annulée, une demande d'approbation concernant l'horaire continu a été envoyée par courriel aux membres le 22

octobre dernier. Cette demande de modification à l'horaire a été approuvée à l'unanimité. Les réponses reçues par courriel seront consignées au dossier de la présente séance.

Il est proposé par madame Émilie Hunter et unanimement résolu d'approuver la modification à l'horaire pour la journée du 20 décembre prochain à l'occasion de la fête de Noël.

## **APPROUVÉE**

### **15. INFORMATIONS DU SERVICE DE GARDE**

Madame Lucie Tremblay, responsable du service de garde, prend la parole et informe les membres de ce conseil qu'elle a consulté la politique alimentaire du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries en ce qui concerne les collations santé, comme demandé à la séance du 30 septembre dernier. À la suite de cette consultation, elle informe les membres de ce conseil qu'il sera possible d'uniformiser l'énoncé en lien avec les collations santé acceptées au service de garde à celui contenu dans les règles de régie interne de l'école.

Par ailleurs, madame Lucie Tremblay mentionne aux membres que l'équipe du service de garde prévoit organiser une grande collecte de vêtements chauds afin de venir en aide aux familles de notre école. La collecte se tiendra sur une période de deux (2) semaines, soit du 27 novembre au 5 décembre 2024. Les parents pourront déposer leurs dons à la porte 1 et à la porte 6. La distribution des dons aura lieu le 13 décembre, au gymnase de l'école.

Ensuite, madame Lucie Tremblay annonce aux membres du présent conseil le départ de madame Chantale Labbé, classe principale. Ce départ imprévu ainsi que le manque de personnel pourraient occasionner un délai de réponse un peu plus élevé qu'à l'habitude aux nombreux courriels adressés au service de garde.

### **16. INFORMATION DE LA DIRECTION**

Monsieur le directeur Simon Mainville prend la parole et informe les membres du présent conseil que le processus de sélection d'une direction est en cours. Monsieur Mainville s'assurera de transmettre les critères de sélection de la direction à la direction générale afin qu'elle puisse tenir compte des éléments importants pour l'équipe de Guillaume-Mathieu dans son choix de direction.

Par ailleurs, monsieur Simon Mainville annonce qu'en raison d'une hausse anticipée du nombre d'élèves dans notre bassin, une demande d'ajout de classes modulaires est en cours pour notre école pour l'année scolaire 2026-2027. Plusieurs informations en lien avec ce projet demeurent à confirmer.

Monsieur le directeur Simon Mainville annonce que la vaccination des élèves de 4<sup>e</sup> année se déroulera le mardi 10 décembre prochain. La vaccination aura lieu au service de garde et deux (2) bénévoles viendront en aide aux infirmières du CIUSSS.

Tous les autres sujets ont été traités au cours des discussions.

## **17. COMPTE RENDU DE LA DÉLÉGUÉE AU COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES**

Madame Émilie Hunter, représentante au comité de parents, prend la parole et informe les membres qu'une rencontre a eu lieu le 3 octobre dernier. Principalement, trois (3) sujets ont été abordés. Madame Émilie Hunter mentionne qu'il y a présentement une réflexion entourant l'utilisation pédagogique, éthique et légale de l'intelligence artificielle générative. C'est dans cette perspective que sera présenté *le Guide destiné au personnel enseignant*. Ce guide fournit notamment des pistes de réflexion et d'action quant à l'utilisation responsable de l'IAG, tant pour le personnel enseignant que pour les personnes apprenantes.

Ensuite, il a été question de la sécurité aux abords des écoles. Madame Émilie Hunter informe les membres qu'une école du CSSPS a déployé un « dépose-minute » dans le but d'assurer la sécurité des élèves le matin. À la suite d'un échange sur le sujet, il en ressort que cette façon de faire est difficile à instaurer puisqu'elle exige beaucoup d'encadrement et la participation de plusieurs intervenants (bénévoles, éducateurs). Le comité est présentement en réflexion quant aux différentes mesures que les écoles pourraient mettre en place afin d'offrir un milieu plus sécuritaire.

Finalement, il a été question d'une collecte de vêtements organisée par des élèves du 3<sup>e</sup> cycle. Madame Émilie Hunter mentionne aux membres de ce présent conseil que les élèves se sont sentis valorisés de participer à la gestion du comptoir de dons. Madame Hunter suggère d'impliquer davantage nos élèves de 3<sup>e</sup> cycle à la réalisation de divers projets.

La prochaine rencontre du comité de parents aura lieu le mercredi 4 décembre 2024.

## **18. AUTRE(S) SUJET(S)**

### **• 18.1 MANQUEMENTS MAJEURS – MODIFICATION FICHE ROUGE**

Avec l'accord des membres, ce sujet a été traité au point 12.

### **• 18.2 MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ**

Madame Anne-Sophie Duval, représentante des parents, prend la parole et informe les membres que lors d'un événement philanthropique organisé par le Patro de Charlesbourg, elle s'est fait questionner quant à la présence d'un(e) représentant(e) du Patro de Charlesbourg sur le siège de membre de la communauté. Comme il y a deux (2) sièges disponibles sur le conseil d'établissement, madame Anne-Sophie Duval propose la nomination de madame Alexandra Hudon en tant que membre de la communauté. Une



invitation à assister à la prochaine séance de ce conseil sera envoyée à madame Alexandra Hudon, responsable de l'animation au Patro de Charlesbourg.

Dans un autre d'idées, madame Anne-Sophie Duval informe madame Lucie Tremblay, responsable du service de garde, des services offerts par le Patro de Charlesbourg dans le cadre de la semaine de relâche. Certaines écoles ont recours à ces services pour prendre en charge les élèves lors de la semaine de relâche ou pour offrir des places supplémentaires aux parents dans le besoin. Madame Lucie Tremblay communiquera avec madame Hudon afin de connaître l'offre complète de services.

### • 18.3 SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

Plusieurs membres se sentent concernés par la sécurité routière aux abords de l'école. En effet, certains événements survenus récemment soulèvent des inquiétudes. Monsieur le directeur Simon Mainville explique que malgré les nombreux rappels effectués dans nos communications, nous observons plusieurs manquements à ce niveau.

Madame la présidente Véronique Morin prend la parole et informe les membres du présent conseil que plusieurs actions concrètes ont été mises en place l'an dernier avec la collaboration de l'organisme *Accès transports viables*, comme des dépliants explicatifs, une brigade de sécurité ainsi qu'une capsule de sensibilisation. Madame la présidente Véronique Morin propose de transférer tout le matériel en lien avec la sécurité routière aux abords de l'école aux membres qui souhaitent prendre le relais dans ce dossier.

Madame Morin poursuit en proposant aux enseignants de présenter à nouveau la capsule de sensibilisation à leurs élèves.

### • 18.4 RÉGIE INTERNE DU SERVICE DE GARDE

Madame Anne-Sophie Duval prend la parole et questionne madame Lucie Tremblay quant à la gestion des allergies alimentaires sévères au service de garde. Ce questionnement découle du fait que madame Duval a reçu une note via le sac repas de son enfant lui indiquant qu'un élève dans le groupe de son enfant présente une allergie sévère. Madame Duval se questionne à savoir pourquoi elle n'a pas été informée de cette situation plus tôt.

Madame Lucie Tremblay prend la parole et explique à madame Duval qu'advenant le cas où un parent donne un aliment à éviter à son enfant, un rappel est systématiquement acheminé à la maison. Dès qu'une mention d'allergie alimentaire figure au dossier d'un élève, le service de garde prend toutes les précautions nécessaires afin de limiter les contacts avec l'allergène en question. Aussi, les allergies alimentaires sont affichées sur le micro-ondes de chaque groupe de dîneurs pour que la personne en charge du groupe soit informée des allergies.

CÉ-24/25-23

De plus, les élèves ayant un auto-injecteur sont tous identifiés au local 204. Les membres du personnel sont invités à consulter le tableau des allergies en début d'année scolaire et l'infirmière de l'école rencontre individuellement chaque enfant en début d'année afin de discuter de son allergie.

**19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par madame Véronique Morin et unanimement résolu que la séance soit levée à 21 h 22. La prochaine séance aura lieu le mardi 11 février 2025.

**ADOPTÉE**

Le directeur

(S) Simon Mainville

---

Simon Mainville

La présidente

(S) Véronique Morin

---

Véronique Morin

La secrétaire

(S) Mélissa Sabourin

---

Mélissa Sabourin